

Un essai est en cours jusqu'au 29 janvier 2016, pour la mise en sens unique de la rue Truchon. Celui-ci fait réagir de nombreuses personnes du quartier et notre groupe "Vivons notre Ville" regrette la méthode employée par la municipalité. Cette mise en sens unique a été annoncée aux habitants du quartier simplement par un petit mot dans leur boîte aux lettres, juste quelques jours avant le jour de l'an. Certes la circulation dans la rue Truchon n'était pas toujours facile, mais, préalablement à un essai, une concertation avec les habitants du quartier aurait pu être organisée. Votre politique est-elle "le maire décide et la population subit !" ? Ce projet n'a pas non plus été débattu en commission transport.

Cette concertation vous aurait peut-être permis de prendre conscience que les rues dans lesquelles vous envoyez le flot de circulation allant de la rue Aristide Briand jusqu'à la rue du Dépôt, ne sont pas adaptées à un tel trafic.

En effet, les voitures ne pouvant plus prendre la rue Truchon emprunte la rue de la Petite Croze, soit vers l'ouest, soit vers l'est.

Côté ouest, la rue est étroite, à double sens et dépourvue de trottoirs. Des maisons ont leur porte d'entrée qui ouvre directement sur la rue. Dans ce contexte peut-on faire passer un trafic important de véhicules avec des gens souvent pressés de rentrer vite chez eux dans un quartier plus au sud.

D'un trafic de riverains on passe à un trafic de transit.

Côté est, la situation est identique avec une rue encore plus étroite, mais à sens unique, et aussi sans trottoirs et des portes qui ouvrent directement sur la rue.

De plus, de nombreux piétons dont des écoliers empruntent cette rue de la Petite Croze.

De part son usage actuel, cette rue a un caractère de rue semi-piétonne ou "zone de rencontre" au sens de l'article R110-2 du Code de la Route, à savoir :

*«zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.»*

La rue du Dépôt, dans sa partie entre la rue Truchon et le Chemin de Ronde a, de fait, le même statut de part son étroitesse, son double sens et les nombreux piétons qui l'empruntent dont beaucoup d'enfants.

Nous pensons donc que votre essai de sens unique de la rue Truchon doit cesser au plus vite et il convient de trouver une autre solution, car cette rue est la seule qui peut recevoir un trafic de transit dans le quartier.

Le problème de la rue Truchon est son stationnement et le bus, qui passe par cette rue, se trouve souvent fortement retardé.

A ce problème, une solution simple existe puisque ce bus ne passe que dans le sens rue du Dépôt - rue Aristide Briand. C'est effectivement le sens qui est le plus gêné puisque, dans la rue Truchon, bien que le stationnement soit autorisé des deux côtés, il se trouve que les voitures sont garées sur le côté droit en allant de la rue du Dépôt à la rue Aristide Briand. Le bus et les voitures allant dans ce sens doivent donc laisser passer les véhicules qui circulent dans l'autre sens d'où des attentes assez longues aux heures de forte influence. Alors pourquoi ne pas imposer le stationnement de l'autre côté de la rue et donner la priorité à ce sens de circulation et donc ne plus retarder le bus. Le stationnement pourrait être organisé avec un marquage au sol alternant des zones de stationnement et de non stationnement pour permettre l'avancée progressive des véhicules qui iront de la rue Aristide Briand vers la rue du Dépôt.

L'autre solution plus radicale pourrait être l'interdiction complète du stationnement dans cette rue. Pour cela, ne pourrait-on trouver proche de cette rue, une zone pour créer un petit parking pour les riverains qui n'ont pas de garage ? Il nous semble que des espaces vont se libérer avec le départ de l'usine CMV : faut-il y laisser se construire de nouveaux immeubles ou prévoir un peu de parking ?

Il faudrait aussi se poser la question de pourquoi, à certaines heures de la journée autant de circulation rue Truchon et rue du Dépôt ? Avez-vous enquêté pour savoir pourquoi les conducteurs qui n'habitent pas le quartier passe par ces rues ? Une enquête de circulation ne serait-elle pas la base préalable à toute réflexion ?

Ce sens interdit, s'il soulève de fortes réactions dans le quartier n'est pas non plus approuvé par nombre de gens qui passe ici en transit. Il suffit de voir au bout de trois semaines combien de voitures empruntent encore le sens interdit. Une dame me disait récemment que, tard le soir, si elle ne voyait personne venir en face, elle grillait le sens interdit car c'est plus rapide que de faire le détour par la Petite Croze et la rue Eymard.

Dans ce flot de véhicules en transit, n'y a t'il pas de nombreuses personnes qui rentrent chez elles en venant depuis la D 1504. En effet pour quitter Ambérieu, ces personnes peuvent emprunter l'embranchement en bout de la rue des Cerisiers, mais pour le retour, elles doivent quitter la D 1504 au niveau de l'avenue de Verdun, puis elles empruntent la rue du Clos Lebreton, la rue Aristide Briand, la rue Truchon, la rue du Dépôt, puis la rue Marcel Démia ou la rue de Longeraie.

Il devient absolument nécessaire de réaliser avec le Département un tourne à gauche sur la D 1504 au niveau de la rue des Cerisiers et nous allons appeler la population à se mobiliser pour faire pression sur le Département et notre municipalité. C'est une urgence, car la rue Aristide Briand et la rue du Clos Lebreton vont bientôt recevoir un important trafic supplémentaire avec la construction de près de 150 logements dans le cadre de l'opération "La Brillatte".

Le seul avantage que nous pouvons trouver à cet essai de sens unique est de faire visiter à de nombreux ambarois la rue Eymard. Ici pas vraiment de trottoirs, de l'herbe de part et d'autre, un mur anti-bruit derrière des arbustes un peu sauvages. Tout cela nous laisse l'impression d'un quartier abandonné et hors de la ville. Vu vos orientations budgétaires, rien ne semble pourtant prévu pour améliorer le cadre de vie de ce quartier, qui rappelons le, comporte des immeubles qui font partie de l'opération quartier prioritaire des Courbes de l'Albarine.

Pour finir, allons dans un autre quartier où la concertation avec la population n'est pas non plus votre fort. Il s'agit de la ligne n° 2 du TAM pour laquelle il a été supprimé, sans concertation, les arrêts "maison de retraite" et "cimetière". Il s'agit de deux arrêts fréquentés par des personnes âgées et remplacer ces deux arrêts par celui de l'office notarial rue Alexandre Bérard contraint ces personnes à marcher à un âge où c'est de plus en plus difficile.